



# FICHE D'INSCRIPTION PERIODIQUE

## Octobre 2019 et Vacances de la Toussaint



Mercredi, périscolaire (matin et soir) et Vacances

**INSCRIPTION A RENDRE AVANT LE 15 Septembre 2019 Merci !!!**

### ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS

ENFANT (Nom Prénom) : .....

ECOLE :  DENIAU  LA TROUEE  AUTRE

**TARIFS 2018/2019**

CLASSE :

JOURS	MATIN	SOIR	MERCREDI ½ journée SANS Repas	MERCREDI ½ journée AVEC REPAS	MERCREDI journée	VACANCES
Mardi 1						
Mercredi 2						
Jeudi 3						
Vendredi 4						
Lundi 7						
Mardi 8						
Mercredi 9						
Jeudi 10						
Vendredi 11						
Lundi 14						
Mardi 15						
Mercredi 16						
Jeudi 17						
Vendredi 18						
Lundi 21						
Mardi 22						
Mercredi 23						
Jeudi 24						
Vendredi 25						
Lundi 28						
Mardi 29						
Mercredi 30						
Jeudi 31						
Vendredi 1 Novembre						FERIE
<b>TOTAL :</b>						

PERISCOLAIRE (Matin & Soir)						
Horaires : du lundi au vendredi : Matin de 7h30 à 8h35 et Soir de 16h00 à 19h00 (sauf le mercredi soir)						
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
1 <sup>er</sup> enfant	4,74 €	6,16 €	3,53 €	4,65 €	2,39 €	3,14 €
2 <sup>ème</sup> enfant	4,18 €	5,53 €	3,16 €	4,07 €	2,10 €	2,68 €
3 <sup>ème</sup> enfant	3,69 €	4,82 €	2,60 €	3,55 €	1,63 €	2,17 €
Passerelle Coût par jour	<del>X</del>	3,01 €	<del>X</del>	3,01 €	<del>X</del>	3,01 €

MERCREDI et Vacances				
Horaires : de 7h30 à 19h00				
Prix JOURNEE	QF Supérieur à 1301€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Extérieur Tarif
1 <sup>er</sup> enfant	20,23 €	16,86 €	13,47 €	23,60 €
2 <sup>ème</sup> enfant	17,99 €	14,62 €	11,23 €	
3 <sup>ème</sup> enfant	15,74 €	12,35 €	8,98 €	

Mercredi ½ journée				
Horaires : de 7h30 à 11h30 (ou 13h15 si repas)				
Prix 1/2 JOURNEE	QF Supérieur à 1301€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Extérieur Tarif
1 <sup>er</sup> enfant	15,67 €	12,42 €	8,64 €	18,89 €
2 <sup>ème</sup> enfant	13,51 €	9,72 €	6,47 €	
3 <sup>ème</sup> enfant	10,80 €	7,56 €	5,40 €	
+ repas cantine	2,61 €	2,61 €	2,61 €	2,61 €

Nous vous rappelons que pour toute absence, il vous faudra impérativement nous présenter un certificat médical ou prévenir la direction 5 jours avant la date prévue pour les périscolaires, mercredis ou vacances. Dans le cas contraire, nous vous facturerons les absences non justifiées de votre enfant, conformément au règlement intérieur qui vous a été remis lors de l'inscription de votre enfant.

Date :

Signature Parent :